

N°2025/76

DEPARTEMENT  
DU  
**PAS-DE-CALAIS**  
-----  
COMMUNE  
D'  
**AUXI-LE-CHATEAU**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 15/12/2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 19

Date de la Convocation : 09/12/2025

**OBJET :** CREATION DE DEUX EMPLOIS  
NON PERMANENTS D'ADJOINT  
TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Christian GACQUIERE – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas LIBESSART

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort pour assurer l'accueil des enfants en garderie, l'entretien des équipements sportifs, la

surveillance des enfants pendant la pause méridienne ou encore garantir un niveau d'hygiène adapté au sein de l'école. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à Conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de 14h à 24h hebdomadaire et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée totale renouvellement inclus de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré (contr, abstention, pour) :

- **CREEER** deux emplois non permanents relevant du grade deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de 14h à 24h hebdomadaire à la suite d'un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- **PRECISE** que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques, en fonction de l'expérience et de l'ancienneté des candidats retenu(e)s à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susvisé et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 15/12/2025

Le Maire,



Henri DEJONGHE